

disposons que d'un nombre limité d'heures pour étudier des documents à la fois fort complexes et volumineux.

En ce qui concerne la forme dans laquelle les prévisions budgétaires sont présentées, j'ai signalé peu après m'être vu confier mon mandat—c'était, je pense, en réponse au député de Vegreville (M. Mazankowski)—que je comprenais qu'il était certes nécessaire d'avoir des renseignements plus détaillés mais que je doutais qu'il fût possible de procéder à des modifications avant la présentation du budget de cette année. Je connaissais alors la raison: une telle décision aurait contraint les membres du comité des comptes publics à reexaminer la forme des prévisions budgétaires.

Je puis dire maintenant que je suis plus au fait du problème qu'auparavant. On travaille actuellement d'arrache-pied pour apporter certaines améliorations que, j'espère, je serai en mesure d'annoncer avec une certaine assurance assez prochainement.

En ce qui concerne les prévisions budgétaires, je serais fort heureux d'offrir ma collaboration, dans la mesure où je le pourrai, mais il m'est impossible d'accorder plus de temps que celui dont nous disposons.

**M. McGrath:** Peut-être pourrais-je expliciter ou préciser ma question au ministre au moyen d'une question supplémentaire. Le ministre s'engage-t-il à examiner l'expérience acquise ces trois dernières années? Il ressortirait d'un tel examen que des ministères n'ont pas pu soumettre leur budget à l'examen du comité l'année dernière ni les deux années précédentes. Étant donné que nous discutons essentiellement de la gestion des affaires de la Chambre et que nous nous préoccupons de façon générale des dépenses du gouvernement—à juste titre d'ailleurs—le ministre s'engage-t-il au moins à consulter son collègue, le leader du gouvernement, afin que ce dernier et les comités de la Chambre accordent la priorité à l'examen des prévisions budgétaires, quelles que soient les autres mesures législatives à l'étude?

**M. Andras:** J'examinerai certainement les usages qui ont cours. Je me suis moi-même déjà conformé à ces usages chaque fois que j'ai présenté le budget de mes anciens ministères aux comités. Sauf erreur, ils ont été examinés par ces comités. Je reconnais toutefois qu'à l'approche de la date limite, nous n'avons bien souvent pas le temps de les étudier en détail. Si c'est ce que veut dire le député, je suis prêt à collaborer le plus possible, mais je crois que cela devient une question de procédure qui nous concerne tous plutôt qu'une initiative du gouvernement. Toutefois, je me ferai un plaisir d'y voir.

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor (M. Andras). Étant donné que l'augmentation des dépenses annoncée par le ministre est pratiquement absorbée par l'accélération de l'inflation, que nous dépensons plus ou moins la même somme que l'année dernière, en dollars absolus, dans le budget de cette année et que nous avons plus d'un million de chômeurs, le ministre pourrait-il très brièvement justifier le genre de conservatisme fiscal que nous constatons à l'heure actuelle et plus précisément, pourrait-il nous expliquer pourquoi des secteurs très importants comme celui du logement, de la création des emplois et des ressources humaines se sont vu couper leur budget de 30.6 millions de dollars pour l'année à venir et pourquoi on a retranché 1.6 million de

dollars destinés au réaménagement urbain; pourrait-il expliquer aux Canadiens pourquoi le gouvernement a adopté une telle ligne de conduite?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas en ce moment donner le détail de tous les chiffres du Livre bleu mais, en ce qui concerne le logement, je crois qu'il y a eu une réduction du budget des immobilisations destinées à la construction, et c'est à cela que le député a fait allusion. Cependant, si ma mémoire est bonne, il y a eu une augmentation d'environ 267 millions de dollars au poste de l'application du programme de logement, soit une augmentation de 70 à 75 p. 100. Il faut donc voir le budget dans son ensemble. Je sais que le député n'a pu que relever quelques points—et je ne l'en accuse pas—mais je pense qu'il y aurait lieu de revoir l'ensemble de la question avant de s'égarer et de faire ce genre de déclaration.

En ce qui concerne la philosophie générale qui sous-tend le budget, nous avons connu des augmentations importantes au cours des années, comme le député le sait très bien. Il y a de nombreuses écoles de pensée et de nombreuses différences dont on pourrait discuter ici, sur le meilleur moyen de stimuler l'économie, d'attirer des investissements, de créer des emplois dans le secteur privé ou par le biais du secteur public, mais comme le député le sait, ce dont il parle n'est qu'une question de degré. Au chapitre de la création d'emplois et de la formation de la main-d'œuvre, il peut constater qu'il y a eu des augmentations de crédits. Elles permettent d'offrir davantage de possibilités à ceux qui veulent du travail rémunéré à un moment où l'économie est encore au ralenti. Je suppose que c'est là un débat de principe.

**M. Broadbent:** En partant du principe que la philosophie du gouvernement reste la même—et c'est déjà bien de la politesse de ma part de le concéder—j'aimerais demander au ministre comment il peut justifier la différence de dépenses par rapport à l'exercice 1971-1972 où l'on a consacré trois fois plus d'argent aux programmes directs de création d'emplois que ce qui est prévu pour la prochaine année financière alors que, selon les prévisions, le chômage devrait être beaucoup plus élevé qu'il ne l'était en 1971-1972. S'il existe la moindre logique derrière la pensée du gouvernement, pourquoi ne consacre-t-il pas au moins la même somme aux programmes de création directe d'emplois qu'il l'a fait en 1971-1972.

**M. Andras:** Que l'on me permette de mettre sérieusement en doute l'exactitude—même s'il s'agit d'une erreur involontaire—de cette comparaison. Je n'ai plus en tête après ces quelques mois les chiffres des dépenses pour ces années, mais il n'y a certainement pas eu, à ma connaissance, un écart du simple au triple, comme nous le signale le député. Je voudrais certainement que l'on renforce les programmes de création d'emplois et que l'on prenne plus de mesures propres à produire des emplois, qu'on ne l'a fait en 1971-1972 ou toute autre année. Si le député voulait s'attarder à cette comparaison, je pense vraiment qu'il constaterait qu'il y a eu une augmentation régulière à ce chapitre. Je connais assez bien la question et j'essaierai d'obtenir les chiffres et d'établir une comparaison honnête afin de voir dans quelle mesure sa remarque se justifie.